



Compte-rendu du conseil municipal

Du Jeudi 29 mars 2018

A l'ordre du jour :

1. Approbation du Conseil Municipal du 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni au complexe Alexandre Monnet, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 23 mars 2018 en mairie conformément à la loi.

Etaient présents : MMES DELMOTTE Martine, VARLET Aline, DEBODE Pascale, DELABRE Edith
MM. DEVAUX Christian, VARLET Régis, SUBTS Joseph, ROLLIER Jean-Marc, LEMAIRE Thierry

Etaient excusés avec pouvoir :

MME DENNERY Sylvie donnant pouvoir à DELABRE Edith
MME MAHIEZ Séverine donnant pouvoir à ROLLIER Jean-Marc
M. DELABY Jean-Pierre donnant pouvoir à VARLET Aline

Etaient absents non excusés :

M. MORGAN Quentin
M. MALICKI Damien
MME CHOTEAU Thérèse-Marie

Madame VARLET Aline été élue secrétaire.

Avant de débiter le Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'observer une minute de silence en hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame et aux victimes de l'attentat survenu à Trèbes le 23 mars 2018.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil Municipal du 20 février 2018

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la rédaction du compte-rendu du conseil municipal en date du 20 février 2018.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter au vote « Autorisation du Conseil Municipal au Maire de demander une subvention au titre de la DSIL 2018 ». A l'unanimité, le conseil municipal valide le rajout de ce point à délibérer ce jour.



2. *Approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN*

2. Délibération N2018-09 : Approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des Paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,



3. *Choix du lot peinture pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie*

Il convient au conseil municipal de :

ARTICLE 1 –

- ↳ D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.

ARTICLE 2 -

- ↳ D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

ARTICLE 1 –

- ↳ **D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.**

ARTICLE 2 -

- ↳ **D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.**

3. Délibération N2018-10 : Choix du lot peinture pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 9 novembre 2017, une délibération avait été prise pour l'ensemble des lots. Malheureusement, l'entreprise choisie pour le lot peinture n'a pu honorer le contrat à signer.

De ce fait, un nouveau marché a été relancé.

7 nouvelles offres nous sont parvenues dont les montants sont compris entre 25 175.70€ HT et 35 552.18€ HT

Après l'étude technique effectuée par le cabinet d'architecte, l'entreprise BLUE DECO de Lille est retenue pour un montant HT global de 25 175.70€ HT

Il convient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché notamment l'acte d'engagement et les éventuels avenants.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché, notamment l'acte d'engagement et les éventuels avenants avec la société BLUE DECO qui se voit attribuer le lot n°11 : peinture et sol souple**



4. *Apport d'une modification dans notre délibération N2017-43 concernant la mise en place du RIFSEEP*

4. Délibération N2018-11 : Apport d'une modification dans notre délibération N2017-43 concernant la mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 19 décembre 2017, une délibération avait été prise concernant la mise en place du RIFSEEP. Après avoir été envoyée au contrôle de légalité, nous avons reçu une demande de modification sur notre délibération comme suit :

Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) :

Arrêté du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES
Groupe- 2 1	Agent d'exécution	1 080€	10 800€	10 800€

Arrêté du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES
Groupe- 2 1	Agent d'exécution	1 080€	10 800€	10 800€

Mise en place en place du complément indemnitaire annuel (CIA) :

Arrêté du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES
Groupe- 2 1	Agent d'exécution	120€	1 200€	1 200 €



5. *Approbation du compte de gestion 2017*

Arrêté du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 au corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS RÉGLEMENTAIRES
Groupe 2 1	Agent d'exécution	120€	1 200€	1 200 €

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **De valider la délibération N2017-43 avec les modifications référencées ci-dessus.**

5. Délibération N2018-12 : Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VARLET Aline, adjointe aux finances, qui présente le bilan de l'exercice 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de TEMPLEUVE et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Après avoir écouté le rapport de Madame VARLET, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2017**



6. *Approbation du compte administratif 2017*

6. Délibération N2018-13 : Approbation du compte administratif 2017

La parole est donnée à Madame VARLET Aline, adjointe aux finances, qui présente les résultats de clôture de l'exercice 2017 et présente l'arrêt des comptes comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	981 643,78
	Réalisé :	167 243,69
	Reste à réaliser :	546 165,89
Recettes	Prévu :	981 643,78
	Réalisé :	91 729,84
	Reste à réaliser :	180 128,68

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 582 692,89
	Réalisé :	715 227,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 582 692,89
	Réalisé :	1 675 968,51
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

Investissement :	-75 513,85
Fonctionnement :	960 740,74
Résultat global :	885 226,89

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Monsieur SUBTS demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir écouté le rapport de Madame VARLET, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **D'approuver le compte administratif 2017**



7. *Affectation des résultats de l'exercice 2017 sur le budget primitif 2018*

8. *Vote des subventions 2018*

7. Délibération N2018-14 : Affectation des résultats 2017 sur le budget primitif 2018

Monsieur le Maire redonne la parole à Madame VARLET qui précise qu'après avoir approuvé le compte administratif et de gestion de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	187 197,85
• Un excédent reporté de :	773 542,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	960 740,74
• Un déficit d'investissement de :	75 513,85
• Un déficit des restes à réaliser de :	366 037,31
Soit un besoin de financement de :	441 551,06

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017	960 740,74
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	441 551,06
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	519 189,68
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	75 513,85

Après avoir écouté le rapport de Madame VARLET, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **D'approuver l'affectation des résultats 2017 sur le budget primitif 2018**

8. Délibération N2018-15 : Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie le mercredi 28 février 2018.

Suivant la proposition de la commission finances, le Conseil Municipal a réparti comme ci-après le crédit figurant au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » pour l'année 2018 :

• Association d'entraide aux aînés :	560€
• Entente Mouchin Bachy :	350€
• Association Parents et Amis de l'école publique :	350€
• Association Ecole et Familles :	350€
• Harmonie municipale :	350€
• Club de l'Age d'or :	300€
• ALTMA :	300€
• Association Running Mouchinoise :	300€
• USEP :	200€
• Association Mon corps et mon esprit :	200€
• Association BEES :	200€
• Association Tennis de Table de Mouchin :	200€
• UNC-AFN	175€
• Association Gym Entr'adultes :	175€
• Ecole de musique :	3 600€
• TOTAL	7 610€



9. *Vote du budget primitif 2018*

Pour rappel, le montant de la subvention de l'école de musique est versé en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'éveil musical, soit 360€ par enfant dont le maximum est fixé à 10.

Monsieur le Maire rappelle également que chaque association bénéficie de créneaux gratuits à la salle de sport ou au foyer rural afin d'organiser leurs différentes séances.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **De voter les subventions telles que notées ci-dessus.**

9. Délibération N2018-16 : Vote du budget primitif 2018

La parole est donnée à Madame VARLET Aline, qui, à l'aide d'un diaporama présente le budget primitif 2018, tel qu'il a été travaillé en commission finances le mercredi 28 février 2018.

Fonctionnement : 1 340 656,95€

DEPENSES

<i>chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>Vote</i>
011	Charges à caractères général	378 975,15
012	Charges de personnel et frais assimilés	335 595,00
65	Autres charges de gestion courante	161 542,25
Total des dépenses de gestion courante		876 112,40
66	Charges financières	5 957,50
022	Dépenses imprévues	40 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		922 069,90
023	Virement à la section d'investissement	387 489,53
042	Opé. D'ordre transfert entre sections	31 097,52
Total des dépenses d'ordre de fonct.		418 587,05
TOTAL DES DEPENSES DE FONCT.		1 340 656,95

RECETTES

<i>chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>Vote</i>
013	Atténuations de charges	5 000,00
70	Produits des services, domaines et ventes	54 230,00
73	Impôts et taxes	522 735,77
74	Dotations, subventions et participations	234 301,50
75	Autres produits de gestion courante	5 200,00
Total des recettes de gestion courante		821 467,27
002	Résultat reporté	519 189,68
TOTAL DES RECETTES DE FONCT.		1 340 656,95



10. Autorisation du
Conseil Municipal au
Maire de demander
une subvention au
titre de la DSIL 2018

Investissement : 1 802 586,25€

DEPENSES

<i>chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>Vote + RAR</i>
20	Immobilisations incorporelles	29 743,00
21	Immobilisations corporelles	1 620 765,94
Total des dépenses d'équipement		1 650 508,94
16	Emprunts et dettes assimilés	67 244,00
Total des dépenses financières		67 244,00
Total des dépenses réelles d'invest.		1 717 752,94
041	Opérations patrimoniales	9 319,46
Total des dépenses d'ordre d'invest.		9 319,46
TOTAL		1 727 072,40
001	Solde d'exécution négatif reporté	75 513,85
TOTAL DES DEPENSES D'INVEST.		1 802 586,25

RECETTES

<i>chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>Vote + RAR</i>
13	Subventions d'investissement reçues	214 928,68
Total des recettes d'équipement		214 928,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	441 551,06
024	Produits des cessions immobilières	701 000,00
Total des recettes financières		1 159 751,06
Total des recettes réelles d'invest.		1 374 679,74
021	Virement de la section de fonct.	387 489,53
040	Opé. d'ordre de transferts entre section	31 097,52
041	Opérations patrimoniales	9 319,46
Total des recettes d'ordre d'invest.		427 906,51
TOTAL DES RECETTES D'INVEST.		1 802 586,25

Madame VARLET Aline informe le Conseil Municipal que l'endettement de la Commune s'élève à 180€ par habitant.

Après avoir écouté, Madame VARLET et Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

*

- De voter le budget primitif 2018 comme énoncé ci-dessus.

10. Délibération N2018-17 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de demander une subvention au titre de la DSIL 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection et d'isolation à l'école publique doivent être effectués. Les chéneaux seront retirés et remplacés par des gouttières ce qui évitera des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment en cas de fuite.

La dotation de soutien à l'investissement local permet de subventionner des travaux d'investissement dont la thématique « rénovation thermique ».



11. Informations diverses

La subvention s'élèverait entre 20 et 30% du montant total des travaux.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire la demande de subvention au titre de la DSIL 2018.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstentions, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DSIL 2018.**

11. Informations diverses

✓ Point sur les travaux de la mairie et de l'école

La parole est donnée à Monsieur VARLET qui informe que les travaux de peinture et d'électricité de l'école se sont terminés durant les vacances scolaires de février. Les enfants de maternelle ont pu découvrir dès la rentrée leur nouvelle classe éclaircie par le choix des couleurs et le nouvel éclairage.

Afin de faciliter l'accès aux classes, toutes les serrures des classes ont été modifiées par la pose d'un canon unique.

Les travaux à la mairie suivent leur cours. Le R+2 est à 80% isolé et à 20% plaqué. Un travail en collaboration entre le plaquiste, l'électricien et le plombier est mis en place pour la pose des réseaux.

Le plancher de la salle des archives est en cours de pose.

La gaine d'ascenseur est mise en fabrication.

Les châssis seront posés la semaine prochaine.

✓ Chasse à l'œuf

Pour rappel, la chasse à l'œuf se déroule samedi 31 mars à 11h dans le jardin derrière l'école pour les grands enfants et dans le petit parc pour les tous petits.

✓ Graine de cultures

Monsieur le Maire informe qu'en date du 15 mars 2018, il est allé, avec Madame DEBODE, adjointe à la culture, à La Neuville à l'inauguration du réseau Graine de cultures. Ils ont, ce jour, avec 34 communes associées, signés la convention avec le service « lecture publique de la Pévèle Carembault ».

✓ ALSH de juillet 2018

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, avec Madame DEBODE et Madame AVERLAN, la future directrice de l'ASLH et son adjointe. Il s'agit de Maryne KOWALCZYK et d'Adeline SPEELERS.

Les recrutements sont en cours.

Les inscriptions se dérouleront au point jeune les samedis 19 et 26 mai de 9h30 à 12h et le mercredi 23 mai de 17h30 à 19h.

Les inscriptions sur internet seront possibles à compter du 7 mai 2018 sur le site www.pevelecarembault.fr

Une réunion d'information sera organisée pour expliquer aux parents le fonctionnement, le projet du centre et présenter l'équipe d'animation.